


REMISE DES TROPHÉES POUR LES SPORTIVES - CÉRÉMONIE DES VŒUX

Sur la photo (de gauche à droite) : Lili-Rose BERTHELOT, Virginie PERRIN, Philippe PERRON, Maé RINALDI, Katleen CAPA

Mairie de Villerest

 7 rue du clos
 42300 Villerest
 04 77 69 66 66
 mairie@villerest.fr
 www.villerest.fr

à la présidence du club A la Fleur de l'Âge.

Mars 2023 marque la moitié de notre mandat, malgré les deux dernières années perturbées, vos élus ont continué leurs missions et engagé des réalisations et transformations qui au fur et à mesure changent et améliorent votre quotidien. Le budget participatif mis à la disposition des Villerestois a permis de faire l'aménagement de la Mirandole. Pour cette année, il vous est de nouveau proposé d'apporter vos idées, je vous invite nombreux à participer.

Fidèlement

Philippe PERRON
 Maire de Villerest

L'édito


Lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, devant une assistance nombreuse, j'ai félicité au nom de la municipalité 4 jeunes femmes qui ont mis à l'honneur leur sport et qui ont fait honneur à notre commune. Nous allons suivre les futurs exploits de ces championnes relevant les défis qui les attendent. J'ai aussi tenu à remettre la médaille de Villerest à Claudette BOIZET en reconnaissance des longues années

La taille des haies déconseillée à partir du 15 mars

Pour protéger les oiseaux pendant la période de nidification, il est déconseillé de tailler les haies du 15 mars au 31 juillet.

Les haies remplissent de nombreux rôles. Elles fournissent des ressources (bois ou nourriture), permettent de se protéger du vent, du soleil et des intempéries et limitent même l'érosion des sols. Elles abritent également de nombreuses espèces, notamment des insectes, et plusieurs oiseaux comme le rouge-gorge, y construisent leur nid.

À partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, comme la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), recommande de ne pas tailler les haies, ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1er avril au 31 juillet (Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales).



CÉRÉMONIE DES VŒUX

Après deux ans d'annulation en raison du COVID, Philippe PERRON et le Conseil municipal avaient invité la population à la traditionnelle cérémonie des vœux, jeudi 19 janvier à La Papeterie. Devant près de 300 personnes, Monsieur le Maire a décerné la médaille de la ville à Claudette BOIZET qui laisse la présidence de l'association «À la Fleur de l'Âge» après plus de 13 ans de service.

Après des années 2021 et 2022 exceptionnelles pour les 4 sportives villerestaises, la municipalité a tenu à honorer Maé RINALDI (championne d'Europe de Poney), Lili-Rose BERTHELOT (championne de France sur 100m papillon en natation), Katleen CAPA (vice-championne de France d'équitation) et Virginie PERRIN (1ère française de sa catégorie aux championnats du monde de triathlon).



Claudette BOIZET



VOIRIE



Rénovation du Chemin Napoléon

En décembre 2022, l'entreprise Page a rénové le Chemin Napoléon afin de permettre aux nombreux utilisateurs, marcheurs et vététistes, de se déplacer dans de meilleures conditions.
Le montant des travaux s'élève à 7 000 € TTC.



Un coup de jeune pour le Chemin Malentras

Depuis plusieurs années, les riverains du Chemin Malentras attendaient sa remise en état. Le nouveau lotissement étant terminé, cette rénovation a été effectuée par l'entreprise Eiffage.
Le montant des travaux s'élève à 43 850 € TTC.

Le Procureur de la République de Roanne en visite à Villerest. La justice au plus près des communes

Les habitants des quartiers «Hauts de la Mirandole et Beauregard» ont reçu la visite du Procureur de la République de Roanne, Abdelkrim GRINI, lors de la réunion publique le 31 janvier dernier au Carré d'Urfé. Lors de cette visite, Monsieur Le Procureur a pu répondre aux nombreuses questions des Villerestois.



En photo (de gauche à droite) : Béatrice DURAY, Aldo MARCUCCILLI, Jacques BOISSET, Abdelkrim GRINI, Farida AYADENE et Philippe PERRON



22 et 23 février 2023
Le 75ème Congrès de la Section Nationale des Fermiers et Métayers s'est tenu à La Papeterie



Budget Participatif 2022
Les travaux pour l'installation du futur parc de la Mirandole ont démarré.

Nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaires, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), nous indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont pré-remplies. Il est important, même en cas de pré-remplissage, de vous assurer que les informations

qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet «Biens immobiliers» de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts





Collyne avec Soprano

Collyne, membre du CMEJ de Villerest a pu rencontrer son idole.



Installation des stores d'extérieur à La Papeterie



Collecte sélective : comment utiliser mes nouveaux bacs ?
Réponse sur www.villerest.fr



Marche de Villerest

Près de 1300 marcheurs se sont donnés rendez-vous à Villerest dimanche 26 février 2023.



Installation dans le parc de la Mirandole de toilettes automatiques



180 choristes à La Papeterie

possible grâce au rassemblement de 5 chorales ligériennes.



Nuits des étoiles d'hiver

Observation des nuits des étoiles d'hiver avec le Club Jupiter du Roannais à La Papeterie

Ne pas jeter sur la voie publique